



MAI 2016

La lettre du C.D.I.A

Le bulletin d'information des Abadiens

Pour un meilleur état de nos routes!

Les bordures des routes de notre colline ne sont plus entretenues, les systèmes d'évacuation des eaux pluviales plus nettoyés et les trous et fissures plus réparés à fréquence régulière. Un sentiment d'abandon est constaté sur l'Abadie mais aussi sur la Lauvette par le Comité de Défense La Lauvette-Nice-Cantaron. (CDLNC)

Nous avons donc décidé d'agir ensemble CDIA et CDLNC auprès de la Métropole Nice Côte d'Azur en charge de la compétence de ce dossier. Le 12 février dernier à notre demande une réunion de travail s'est tenue avec des élus et les responsables des services maintenance - travaux et assainissement de la Métropole afin d'améliorer efficacement l'entretien régulier de nos routes. Les dispositions suivantes sont mises en place:

1/ chacun peut contacter le service *Allo Mairies* pour signaler tout problème d'entretien, de nettoyage, de propreté, de sécurité, d'éclairage, etc.:

- par téléphone au **3906**

- par internet: **3906@nicecotedazur.org**
(possibilité de joindre une photo)

(tenir informé le CDIA de votre demande, du suivi, de vos difficultés à: **routes@cdia-abadie.fr**)

2/ effectuer une visite des routes de la colline avec les services d'intervention de la Métropole afin de recenser les points récurrents de mauvais entretien (collaboration avec la mairie de St André dont nous attendons la réponse)

3/ convoquer chaque année cette réunion avec les responsables des services de la Métropole afin de faire le suivi sur l'état de maintenance de nos routes.

Vers une poursuite des carrières?

Jusqu'alors autorisée par Arrêté Préfectoral jusqu'en février 2017 l'extraction au sein des carrières de St André de la Roche pourrait se prolonger. En effet la Société d'Exploitation de Carrières (S.E.C) s'appuyant sur une baisse d'activité depuis quelques années souhaite poursuivre son exploitation:

- jusqu'à fin 2021 pour finaliser l'extraction prévue initialement (demande n° 1)

- jusqu'à fin 2023 pour exploiter des réserves disponibles (merlon zone ouest / araser le merlon sud en bordure de la route de Levens) et aménager une future ZAC au même niveau que la route (demande n° 2).

Le CDIA suit attentivement ce dossier en particulier pour faire valoir les pollutions que subissent depuis 50 ans les riverains des carrières (tirs de mines - secousses - poussières..) et auxquels on avait promis la fin des nuisances en 2017.

Nous avons participé à une Commission d'Information le 30 novembre 2015, organisé une visite sur site le 2 mars 2016 et assisté aux débats du Conseil Municipal de St André de la Roche le 29 mars 2016 sur ce point inscrit à l'ordre du jour.

Monsieur le maire de St André de la Roche doit communiquer dans les prochains jours son avis sur ces deux demandes (avis non donné lors du conseil municipal) au Préfet des Alpes-Maritimes.

Vous pouvez donc vous exprimer auprès de vos élus sur ce sujet, et aussi nous joindre par internet à: **carrieres@cdia-abadie.fr**

Aux abords de l'école maternelle Jean de la Fontaine!

Lors du Conseil municipal de St André de la Roche du 29 mars dernier, le CDIA se faisait le porte-parole des parents d'élèves et des riverains pour dire que le vieux chemin de l'Abadie représentait un véritable danger lors des entrées et sorties des enfants. D'une part le stationnement anarchique devant cette école ne se justifie pas dans la mesure où le plateau du SIVOM peut accueillir de nombreux véhicules. D'autre part beaucoup trop de conducteurs empruntent le sens interdit depuis le plateau jusqu'à l'école ce qui se terminera un jour, ne le souhaitons pas, par un accident...

Nous en avons donc informé Monsieur le Maire de Saint-André de la Roche et Monsieur le Président de la Métropole Nice Côte d'Azur et avons demandé la mise en place d'un panneau de limitation de vitesse à 30 km/h et le renouvellement du marquage au sol aux abords de l'école. Nous souhaitons également que ce sujet soit porté au prochain Conseil d'école, afin que personne ne puisse dire un jour « il aurait fallu y penser » : la vie d'un enfant est précieuse.

Palmiers en danger sur nos collines!

Deux grands ravageurs de palmiers envahissent le littoral méditerranéen:

- **le Paysandisia archon** (brun avec de grosses tâches oranges) qui pond quelques œufs sur la tête des palmiers surtout en été puis en automne. La larve perce les ébauches de palmes qui laissent apparaître des trous sur les pinnules une fois développées;

- **le Charançon rouge** du palmier (*Rhyncophorus ferrugineus*) qui cause des dégâts plus grands et commence son activité dès le printemps. La femelle pond jusqu'à 200 œufs qui vont ravager les palmiers en sectionnant d'abord le sommet avant de descendre dans le stipe (tronc).

A l'heure actuelle tous les palmiers peuvent être attaqués et plusieurs stratégies sont mises en œuvre pour gérer ces populations de destructeurs:

1°/ un dérivé d'amoxicilline peut être injecté dans le stipe (2 fois pendant la vie du palmier) mais sans preuve irréfutable de son efficacité et l'injection coûte entre 200 et 300 euros;

2°/ un champignon microscopique (*Bauveria bassiana*) peut être appliqué plusieurs fois par an et le produit infecte les larves qui finissent par mourir;

3°/ des nématodes (organismes microscopiques présents dans le sol et sélectionnés) peuvent être pulvérisés 10 à 11 fois par an (coût élevé par des professionnels qualifiés);

4°/ le piégeage du charançon par phéromones et kairomones qui attirent mâles et femelles qui se noient dans un seau fermé à demi rempli d'eau et de morceaux de pommes. Le piégeage du Papillon avec le piège à guêpes et frelons rempli de bière mélangée avec de la grenadine (6 euros le piège environ). Ce piège permet la capture des frelons, guêpes et papillons mais préserve les abeilles.

Des 4 stratégies nous pensons (professionnels, chercheurs et formateurs) que la méthode du piégeage massif (acteurs publics et privés) peut être la plus efficace pour faire régresser ces populations de ravageurs et c'est la moins chère. Les pièges peuvent être achetés en coopérative agricole ou horticole et dans les magasins semi professionnels (rayon protection des végétaux).

Si vous voyez des palmiers affaiblis ou desséchés il faut les signaler à la mairie qui doit intervenir ou faire intervenir des professionnels (services techniques alertés et personnels formés)

texte Jean Louis ODOT